

Délibération n° DEL-25-0626**Vœu de l'ensemble des groupes de Toulouse Métropole en faveur du développement et du financement des lignes SNCF Toulouse-Auch et Paris-Orléans-Limoges-Toulouse****Exposé**

Les lignes ferroviaires Toulouse-Auch et Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT), vitales pour la mobilité au sein des territoires, souffrent depuis plusieurs années d'un sous-investissement chronique. Cette dégradation progressive impacte la qualité du service, la sécurité et la régularité des trains, au grand dam des usagers. Face à ce constat, des mobilisations collectives visent à alerter les pouvoirs publics sur l'urgence d'un investissement conséquent pour redresser ces infrastructures pourtant essentielles aux territoires, notamment pour :

- la cohésion sociale, en permettant la desserte de plusieurs gares dans les petites et moyennes villes et les zones rurales, souvent éloignées des métropoles et des grands centres urbains ;
- le développement économique, en facilitant l'accès à l'emploi, en améliorant l'attractivité locale et en soutenant les entreprises et le tourisme ;
- la transition écologique, en offrant une alternative à la voiture et à l'avion.

Concernant la ligne entre Toulouse et Auch, si les travaux ne sont pas réalisés, au-delà de 2026, les voies ne permettront plus d'accueillir la circulation des TER, et ce, malgré un fort engagement financier de la Région Occitanie et un intérêt continu de la part des collectivités territoriales concernées. De nombreux élus ont manifesté leur étonnement quant à l'absence de communication de la part de l'Etat (compétent sur l'entretien des rails) et de la SNCF sur, d'une part, l'état de vétusté des voies et d'autre part sur les projets de rénovation.

L'État considère cette ligne comme une petite ligne, non structurante au niveau national, une vision difficile à justifier quand on sait qu'elle dessert le premier bassin d'emplois régional et les principaux sites aéronautiques de la Métropole Toulousaine et elle relie deux départements. Dans un contexte où nous portons collectivement l'ambition d'un véritable Service express régional métropolitain (SERM), il serait incohérent de fragiliser ou d'abandonner une liaison aussi structurante. Alors que l'arrivée de la troisième ligne de métro à Colomiers, prévue en 2028, représente une avancée majeure pour la transition socio-écologique, la menace de suspension de la ligne Toulouse-Auch, empruntée quotidiennement par 10 000 usagers, constituerait un contresens absolu. Ces deux infrastructures doivent être pensées comme complémentaires dans une politique cohérente de mobilités durables.

Autre manifestation de cette crise profonde, des centaines d'usagers et d'élus locaux des lignes Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT) et Paris-Clermont-Ferrand se sont rendus, le mardi 15 avril 2025, à Paris à bord de deux « trains de la colère » pour réclamer un renforcement des investissements en faveur de ces lignes en grande difficulté.

Cette opération illustre de manière significative la situation préoccupante des lignes ferroviaires Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT) et Paris-Clermont-Ferrand. Un schéma directeur, initié par l'Etat en 2018 définit les objectifs de performance à atteindre. Pour rénover et adapter les rails et les infrastructures, SNCF Réseau consacrera ainsi 1,6 milliard d'euros tandis que l'Etat financera à hauteur de 272 millions d'euros la modernisation de la ligne.

Toulouse Métropole compte de nombreuses gares dans ses communes (à l'image de Colomiers, Pibrac, Saint-Jory et Toulouse), tout comme les communautés d'agglomération limitrophes (Labège, Escalquens, Portet-sur-Garonne). Sur notre territoire, ces réseaux ferroviaires contribuent largement à la mobilité des habitants, au dynamisme de ses communes et à son ouverture vers les autres régions.

Décision

Le Conseil de la Métropole,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

Demande à l'Etat de prendre en considération les problématiques de nos réseaux ferroviaires locaux et de parer à son manque d'investissement.

Article 2

Souhaite un engagement fort, immédiat et concret de l'État en faveur de l'augmentation des moyens financiers destinés à la rénovation et au développement des lignes Paris-Limoges-Toulouse et Toulouse-Auch.

Article 3

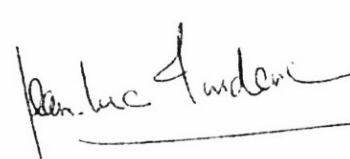
Demande un changement de classification de la ligne Toulouse-Auch au sein du réseau ferré national pour qu'elle soit reconnue comme faisant partie du réseau structurant.

Résultat du vote :

Pour	130
Contre	0
Abstentions	0
Non participation au vote	0

Publié le : - 2 JUIL. 2025
Reçu à la Préfecture le - 2 JUIL. 2025

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,


Jean-Luc MOUDENC

